

Fiscalité internationale

Notre expertise en fiscalité internationale permet à nos clients de réduire leurs obligations fiscales et d'améliorer leur efficacité commerciale.



Expertises Connexes

- Fiscalité – Fusions et acquisitions, réorganisations et restructurations
- Impôt indirect
- Prix de transfert

Les entreprises qui mènent des activités à l'échelle mondiale sont confrontées à un arsenal complexe de lois fiscales et d'exigences réglementaires. L'expertise du groupe d'Osler en fiscalité internationale permet de planifier et de structurer l'impôt de façon à réduire au minimum les obligations fiscales globales de nos clients et à améliorer leur efficacité commerciale. Nos avocats apportent clarté et confiance à l'échelle internationale alors que nos clients atteignent leurs objectifs commerciaux mondiaux.

Les avocats d'Osler fournissent aux clients canadiens et étrangers d'un large éventail de secteurs des conseils en matière de planification fiscale transfrontalière d'opérations entrantes et sortantes, ainsi que de prévention et de règlement des litiges. Notre structuration fiscale stratégique et intégrée concilie les lois fiscales étrangères avec les stratégies de planification fiscale canadiennes et assure le respect des lois et des exigences réglementaires pertinentes. La planification fiscale comprend des considérations liées aux prix de transfert, à l'application des conventions fiscales, aux coentreprises internationales et aux établissements stables.

Nos avocats travaillent en collaboration avec nos clients et leurs conseillers en fiscalité étrangers pour fournir des conseils d'expert efficaces sur les opérations transfrontalières de tous types, notamment les fusions et acquisitions, les partenariats immobiliers et de capital-investissement, les coentreprises, les restructurations, les financements de projets, les acquisitions d'actions de sociétés ouvertes, les titres entrants et sortants, ainsi que le rapatriement fiscalement avantageux des bénéfices. De plus, nos avocats se spécialisent dans l'élaboration et la mise en œuvre d'ententes de financement transfrontalières personnalisées qui sont efficaces sur le plan fiscal.

La réforme fiscale mondiale

Le Canada continue de travailler avec diverses organisations internationales à des projets de réforme fiscale internationale, plus particulièrement le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS. Un accord de haut niveau sur l'approche reposant sur deux piliers de l'OCDE de la réforme fiscale a été conclu en 2021; on s'attendait alors à ce que l'approche convenue entre en vigueur peu après.

Le Pilier Un prévoit un nouveau droit d'imposition pour les territoires de marché (où les clients sont situés) leur permettant d'obtenir

- une part du bénéfice résiduel d'une entreprise multinationale (EMN),
- le calcul d'un rendement fixe pour de certaines activités de commercialisation et de distribution de référence dans les territoires où une EMN a une présence physique,
- ainsi que les mécanismes de prévention et de règlement des litiges (désignés par l'OCDE sous le nom de certitude fiscale).

Presque à la fin de 2023, l'OCDE a publié une brève déclaration dans laquelle elle a réitéré l'engagement des membres du Cadre inclusif à parvenir à une solution consensuelle pour le Pilier Un et à parachever la Convention multilatérale (CML) au plus tard le 31 mars 2024. Cependant, le Pilier Un ne peut entrer en vigueur sans avoir été adopté par les États-Unis, et à l'heure actuelle, il semble peu probable que les États-Unis intègrent le Pilier Un dans les lois américaines à court terme, ni à quelque autre moment. Bien que le Canada continue de travailler avec d'autres pays à la conclusion d'un accord potentiel sur le Pilier Un, il va aussi de l'avant avec une solution de remplacement, soit une taxe sur les services numériques dans le cadre du projet de loi C-59 que le Parlement devrait bientôt adopter.

Le Pilier Deux prévoit l'introduction d'un impôt minimum mondial de 15 % sur le revenu sous-imposé des grands groupes d'EMN. L'OCDE a rendu public le modèle de Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (GloBE) le 20 décembre 2021, de même que le commentaire sur les règles GloBE et des exemples le 14 mars 2022. L'OCDE a depuis publié d'autres documents relatifs au Pilier Deux. Le Canada et de nombreux autres pays ont commencé à mettre en œuvre le Pilier Deux. La version canadienne du Pilier Deux est la Loi de l'impôt minimum mondial, qui fait partie du projet de loi C-69 et qui devrait être adoptée par le Parlement sous peu.

Alors que le Canada et le reste du monde cherchent à remodeler le régime fiscal international, les entreprises canadiennes et les entreprises multinationales auront de nombreux nouveaux défis à relever (et possibilités d'occasions de planification à saisir). La portée et la vaste gamme des changements récents (et en évolution) feront en sorte que les contribuables vivront une période occupée et incertaine. Il faudra impérativement surveiller de façon proactive les nouveautés en matière de fiscalité, qui continuent d'augmenter en volume et en complexité, et obtenir des conseils à ce sujet.

Les avocats du groupe chevronné de fiscalité d'Osler sont des experts concernant les complexités de la fiscalité internationale et comprennent les défis d'une économie mondiale en évolution rapide. Ils offrent un aperçu opportun de l'évolution de la réforme de la fiscalité mondiale et continueront de fournir des mises à jour sur l'impact des diverses initiatives.

Personnes-ressources



Patrick Marley

Associé, Fiscalité, Toronto



Amanda Heale

Associée, Fiscalité, Toronto



Kim Maguire

Associée, Fiscalité, Vancouver



Taylor Cao

Associé, Fiscalité, Toronto

Prix et reconnaissances

- **Chambers Canada** : Canada's Leading Lawyers for Business : reconnaissance en fiscalité (niveau 1)
 - « L'expertise de l'équipe est incroyable. »
 - « Le meilleur sur le marché. »
 - « J'ai apprécié mon expérience de travail avec eux. Ils ont offert un niveau très élevé d'expertise technique. Ils nous ont transmis des renseignements inestimables. »
 - « Le personnel d'Osler possède des compétences techniques hors pair. Il offre également des services de droit du commerce. Face à des zones grises, il s'oriente selon un jugement raisonnable et éclairé. J'ai tiré une grande satisfaction de leurs conseils. »
- **Chambers Global** : The World's Leading Lawyers for Business : reconnaissance en fiscalité (niveau 1)
 - « C'est un groupe de droit fiscal prééminent. »
 - « Ils apportent de la crédibilité et de l'objectivité dans leurs démarches. »
- **The Canadian Legal Lexpert Directory** : reconnaissance en fiscalité des sociétés (Toronto, en Ontario), litige et fiscalité des sociétés (Calgary, en Alberta)
- **The Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada** : les avocats d'Osler ont été reconnus dans le domaine des litiges d'ordre fiscal
- **Lexpert's Guide to the Leading US/Canada Cross-border Litigation Lawyers in Canada** : litige et fiscalité des sociétés
- **International Tax Review**
 - International Tax Review : Guide fiscal mondial : Osler s'est classé dans la première tranche des domaines de la fiscalité, du règlement de différends fiscaux et des taxes sur les opérations
 - International Tax Review : Americas Tax Awards : Osler remporte les prix du « cabinet canadien de l'année en fiscalité » (2021), du « cabinet canadien de l'année en fiscalité » et d'« innovateur de l'année pour les Amériques en matière de fiscalité » (2020) et du « cabinet canadien de l'année devant la Cour canadienne de l'impôt » (2019).
 - International Tax Review : Americas Tax Awards : Alan Kenigsberg remporte le prix North America Indirect Tax Practice Leader of the Year Award (2020); Al Meghji remporte le prix Americas Tax Dispute Practice Leader of the Year Award (2019).
 - International Tax Review, World Transfer Pricing Guide : Le groupe de pratique en fiscalité d'Osler s'est classé dans la première tranche, et ses avocats ont été reconnus comme chefs de file dans le domaine des prix de transfert.
 - International Tax Review, Tax Controversy Leaders Guide : Les avocats d'Osler ont été reconnus comme chefs de file en résolution de conflits d'ordre fiscal.
- **Legal 500** : reconnaissance dans le domaine de la fiscalité (première tranche)

- **Best Lawyers Canada** : reconnu comme « cabinet de l'année » en droit fiscal (Canada), 2022